



30 mars 2017

Aux membres

Objet : Avis de convocation assemblée générale annuelle 2017

Chers membres,

Par la présente, nous convoquons tous les membres en règle pour participer à l'assemblée générale annuelle (aga) de la Coopérative de Solidarité santé Val-Morin, qui se tiendra : le **lundi 24 avril 2017 à 19h30 à la salle municipale de Val-Morin au 6120 rue Morin, Val-Morin**. Lors de cette assemblée générale annuelle, nous procéderons à l'élection de 3 administrateurs utilisateurs 1 soutien. Pour poser votre candidature, vous devez être un membre en règle* et nous faire parvenir si possible une (1) semaine avant l'aga votre photo et un texte de présentation de 10 lignes. Toutes les candidatures reçues avant l'aga seront affichées sur le site Web de la Coop www.coopsantevm.org/aga/ ainsi que durant la présentation le soir de l'aga.

Les états financiers 2016 qui seront présentés lors de l'AGA seront disponibles par courriel pour les membres sur demande dès que disponibles et après l'aga.

Veillez nous faire parvenir la confirmation de votre présence par courriel à info@coopsantevm.org ou en téléphonant au 819-320-0488 avant le 18 avril. Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

Si vous avez changé de courriel, un formulaire de modification des données personnelles est disponible sur notre site web au www.coopsantevm.org/modification-des-donnees-personnelles/

Nous comptons sur votre présence, car celle-ci est importante pour continuer à faire vivre notre clinique de santé coopérative au cœur du village. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Coopérativement,

Stéphan Galibois

Stéphan Galibois, secrétaire.

*Pour présenter votre candidature à un des postes d'administrateur, vous devez avoir payé vos parts sociales, votre contribution annuelle pour les membres utilisateurs et détenir une procuration vous désignant comme candidat pour les membres soutien. L'aga de la Coopérative est constitué de trois collèges électoraux: utilisateurs, soutien et travailleurs; les membres de chacun des collèges sont habilités à voter pour les candidats administrateurs de leur collège.

Ordre du jour

Assemblée générale annuelle Coopérative de solidarité santé Val-Morin

Lundi 24 avril 2017 à 19h30

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente
2. Vérification des présences par la présidente
3. Choix du président et du secrétaire de l'assemblée
4. Lecture de l'avis de convocation par le secrétaire
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de la dernière l'assemblée générale annuelle
7. Message de la présidente
8. Dépôt du rapport annuel
9. Dépôt des états financiers
10. Élection des Administrateurs
11. Nomination d'un auditeur
12. Période de questions
13. Clôture de l'assemblée